

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

● (1730)

A mon avis, monsieur l'Orateur, pour procéder à une véritable canadienisation, il faudrait faire de Petro-Canada le leader, le numéro un de ce secteur. Il s'agirait là d'une véritable canadienisation et la population y serait probablement favorable.

Aux termes du Programme énergétique national, les contribuables canadiens financeront un maximum de 93 p. 100 des travaux d'exploration au Canada des entreprises sous contrôle canadien. Voilà ce que mes amis entendent par libre entreprise: des subventions à 93 p. 100. Qu'est-ce que le gouvernement récupère en retour? Il récupère 25 p. 100 de Petro-Canada en rétroparticipation, 10 p. 100 de redevances, ce qui représente l'un des taux les plus bas pratiqués dans les pays industrialisés et il touchera en outre un certain pourcentage supplémentaire par le biais de l'impôt sur le revenu, pour peu que ces impôts ne soient pas indéfiniment reportés.

Peut-on appeler ça la libre entreprise? A mon avis, cela revient à escroquer les contribuables canadiens et c'est précisément ce que fait le bill. Libre à vous, monsieur l'Orateur, de ne pas me croire, mais selon ce qu'a dit le secrétaire parlementaire ici même il y a une heure, le Canada dispose du système de subventions et d'exonérations fiscales le plus généreux du monde. Voilà le genre de système prévu pour l'application du bill.

De 1977 à 1980, le parti libéral fédéral a accordé en exonérations fiscales aux industries des ressources naturelles contrôlées par l'étranger un total de plus de 13 milliards de dollars sans avoir en contrepartie accru sa participation au sein de ces industries. Dans le même temps, l'industrie du pétrole n'a versé que 5 milliards d'impôts sur le revenu. La position du NPD, exprimée dans les amendements au bill que nous avons proposés et dont le gouvernement n'a pas tenu compte, manifestant ainsi son manque total de souplesse, c'est qu'il est temps que les consommateurs et contribuables canadiens qui ont financé l'expansion et l'augmentation des profits de l'industrie pétrolière accroissent à leur tour leur participation dans ce secteur. Il y a assez longtemps que nous investissons; commençons à retirer les dividendes et la seule façon d'y parvenir, c'est en assurant une participation majoritaire de l'État.

[Français]

Monsieur le président, je regrette que personne n'ait parlé français sur le bill C-48. Toutes les provinces, y compris celle de Québec, avaient un intérêt, je pense, pour l'énergie. J'ai dit que les progressistes conservateurs, les bleus ici, ont sûrement parlé au cours de ce débat pour les grandes compagnies pétrolières. Il n'y a que les néo-démocrates qui ont parlé pour le peuple. Nous appuyons la société Petro-Canada. Les progressistes conservateurs, eux, sont contre. Nous demandons que les Canadiens contrôlent l'industrie du pétrole. Ce n'est pas du tout la position du parti libéral.

[Traduction]

Avant de reprendre mon siège, je voudrais soulever un autre point et c'est la raison pour laquelle j'ai posé une question au député . . .

[Français]

M. Cyr: Monsieur le président, j'invoque le Règlement relativement à la déclaration qu'a faite l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il a dit qu'aucun député

francophone n'a pris la parole dans les débats du comité. Je voudrais dire que ce projet de loi est devant la Chambre depuis plus d'un an, qu'il a été étudié en comité et que les députés du Québec ont participé lors de l'étude de ce bill en comité et que nous avons été à la Chambre . . .

M. Waddell: Le député peut peut-être parler dans le débat après moi. Je veux entendre la position d'un député du Québec parce que je n'ai pas entendu la position . . .

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je n'ai pas permis le rappel au Règlement et je ne pense pas que le député aurait dû le commenter.

M. Waddell: Il est certain que le député aura l'occasion d'exposer son point de vue quand j'aurai terminé. Le député ne peut gagner sur les deux tableaux à la fois. Ou bien il veut prendre la parole pour exposer son point de vue . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'inviterais de nouveau le député à s'adresser à la présidence. On ne doit pas s'interpeller de part et d'autre de la Chambre.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, je demande au gouvernement et au secrétaire parlementaire de nous entretenir des répercussions du bill C-48 sur les revendications territoriales des autochtones. J'espère que le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) pourra éclaircir cette question plus tard au cours du présent débat.

Deux points sont à débattre. D'abord le gouvernement affirme que le projet de loi est neutre, pour reprendre le mot du ministre, à l'égard des droits territoriaux des autochtones. Nous soutenons le contraire. Comment le bill peut-il être neutre si le gouvernement exploite le pétrole et le gaz sans tarder et qu'on prend des dispositions en ce sens? Il n'en sera plus question dans les négociations avec les autochtones. C'est un point sur lequel le ministre et moi-même ne sommes pas d'accord. Il déclare qu'il va déposer un projet de loi après l'adoption du bill C-48 et que nous le débattons.

Pour être plus précis, j'ai en main un télégramme des Inuvialuit, une tribu inuit qui habite près d'Inuvik. La télégramme est signé de Sam Raddi, président du CEDA. M. Raddi y met le gouvernement au défi de promettre, par la voix de l'un des députés de sa majorité, que le bill ne s'appliquera pas aux contrats existants. Permettez-moi de lire un paragraphe de son télégramme où il dit ceci:

En termes clairs, pensez-vous que l'esprit et la lettre de l'accord de principe . . .

. . . il s'agit de l'accord passé avec les Inuits . . .

. . . au sujet de nos terres définies à l'article 7(1)(A) qui étaient hypothéquées le 13 juillet 1978, supposent que les Inuvialuit recevront la totalité de la part de la Couronne? En d'autres termes, que nous recevrons tout ce que la Couronne aurait reçu si elle avait détenu la propriété des terres définies à l'article 7(1)(A)? Répondez par oui ou par non. C'est là une question fondamentale et simple à laquelle vous ne devriez pas avoir de mal à répondre. Si vous êtes d'accord avec nous quant à l'accord de principe et si vous n'avez pas l'intention de revenir sur la promesse que vous y avez faite, vous ne devriez avoir aucun mal à consentir aux trois requêtes que nous avons formulées le 21 octobre dernier.

C'est là un exemple précis des répercussions du bill sur les droits des autochtones. Je demande instamment au gouvernement de dissiper les inquiétudes des autochtones car il ne lui est pas possible autrement de prétendre que le bill n'affecte en rien les droits des populations du Nord.

En conclusion, j'aimerais dire que les néo-démocrates, ont exprimé leur opinion sur les questions d'environnement, sur les